



PREFET DU LOT

**ARRÊTÉ** N° DCL 2017/047 PORTANT COMPOSITION  
DE LA COMMISSION DE PROPAGANDE (ELECTIONS LEGISLATIVES DES 11 ET 18 JUIN 2017)

**La Préfète du LOT,**  
*Chevalier de la Légion d'Honneur*  
*Chevalier de l'Ordre National du Mérite*

VU les dispositions du code électoral et notamment celles des articles L.166, R.31, R.32, R.34 et R.38 ;  
VU le décret n° 2017-616 du 24 avril 2017 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale ;  
VU l'ordonnance n° 39/2017 du 5 mai 2017, du Premier Président de la Cour d'Appel d'AGEN ;  
VU les désignations effectuées par le directeur de la Poste du Lot ;  
SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Lot.

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>:** En vue des élections législatives des 11 et 18 juin 2017, il est institué, pour les deux circonscriptions du département du Lot, une unique commission de propagande qui est composée comme suit :

**Président :** Mme Isabelle SIX, vice présidente au tribunal de grande instance de Cahors ;  
**Membres :** M. Christian CHEVALIER, Directeur de la citoyenneté et de la légalité, à la préfecture du Lot ;  
Mme Lydie FABRE-BOTTERO, Chef du bureau des collectivités, du développement local et des élections à la préfecture du Lot, suppléante ;  
M. Jean-Michel LETURGIE, représentant le Directeur départemental de la poste du Lot ;  
M. Stéphane LECHEVALLIER, représentant le Directeur départemental de la poste du Lot, suppléant ;  
**Secrétariat :** Mme Liliane BOUSSAC ou M. Serge PANARIOUX, agents du bureau des collectivités, du développement local et des élections à la préfecture du Lot.

**ARTICLE 2 :** Le siège de la commission est fixé à la préfecture du Lot, 120 rue des Carmes, à CAHORS.

**ARTICLE 3 :** Les représentants des candidats dûment mandatés peuvent participer, avec voix consultative, aux travaux de la commission concernant leur circonscription.

**ARTICLE 4 :** Le Secrétaire général de la Préfecture du Lot est chargé de l'exécution du présent arrêté.

A Cahors, le 10 mai 2017

Pour la Préfète  
Le Secrétaire général

  
Gilles QUÉNÉHERVÉ